ccusé de réception - Ministère de l'Intérieur 95-219505856-20251021-2025-227-AU ccusé certifié exécutoire

éception par le préfet : 21/10/2025

NUMERO: 2025-227 **DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire.

Vu la proposition de Madame Magali Mazouz, 7 place Manet, 95120 Ermont, ayant pour objet l'animation d'une conférence intitulée : "les émotions de l'enfant : mieux les comprendre pour mieux les accompagner" le vendredi 10 octobre 2025,

Considérant les orientations de la Ville de Sarcelles dans le domaine de la politique culturelle.

Décide :

Article 1: De conclure un contrat avec Madame Magali Mazouz, 7 place Manet, 95120 Ermont, ayant pour objet l'animation d'une conférence intitulée : "les émotions de l'enfant : mieux les comprendre pour mieux les accompagner" le vendredi 10 octobre 2025 pour un montant de 375 euros nets de taxes et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

Article 2: Que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 21 octobre 2005

Le Maire Patrick HADDAD